



Commune

de

FAA'A



N° 894/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
29 octobre 2018

Date d'Affichage :
29 octobre 2018

Date de séance :
6 novembre 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 35
PRESENTS : 19
PROCURATIONS : .. 02
VOTANTS : 21
POUR : 21
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

Objet : portant modification de la délibération n°348/2014 du 29 mars 2014 portant composition des commissions municipales

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

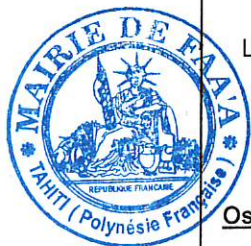
Le Président de séance


Oscar Manutahi TEMARU

Le mardi 6 novembre 2018 à 9h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Oscar Manutahi TEMARU, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar	X		
MAKER Robert	X		
VANAA Emma		X	
TEMARU Tetuahau	X		
LAURENT Victoire	X		
CERAN-JERUSALEM Y André	X		
CHIN FOO Rosina	X		
TERIITEHAU Roberto	X		
ZIMA Laurence	X		
MAI Gérard	X		
HATETE épouse TAHARAGI Linda		X	
APUARII Léon	X		
TEURU Germain		X	
LO Tai			TERIITEHAU R.
FARIUA Totoarii		X	
TEFAATAU-FIRUU épouse MATI Juliana	X		
TEAUNA épouse POIA Clarisse	X		
TETUANUITEFARERII épouse CHAMBO Josiane		X	
TETUAITEROI Georges		X	
NIVA Pauline	X		
TARAHU Laurent		X	
ARII épouse BARFF Maimiti	X		
RUA épouse BARFF Linda	X		
TEVAEARAI Yannick		X	
PARAU Heia		X	
MAMATUI épouse GRAND-PITTMAN Tekakwitha	X		
TETAVAHU Célia		X	
MAAMAATUAIAHUTAPU Maurea		X	
BUTSCHER Levyn		X	
TEMAURI Jean	X		
CROLAS-MAI épouse SACHET Isabelle		X	
VANAA Elise	X		
TARAHU épouse ATUAHIVA Teura			ZIMA L.
MANUTAH I Teiva		X	
TOKORAGI OIé	X		



Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Robert MAKER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Madame Elise VANAA a ensuite exposé à l'assemblée que :

L'article LO 141 du code électoral interdit à un député de cumuler 3 mandats électifs. Aussi, par courrier du 17 mai 2018, M. Moetai BROTHERSON, conseiller territorial et député, démissionne de ses fonctions de conseiller municipal de Faa'a. Conformément aux dispositions des articles L.2121-4 du CGCT et L.270 du code électoral, il est remplacé par M. Olé TOKORAGI.

Pour rappel, M. Moetai BROTHERSON était membre titulaire de la commission communication et informatique (NTIC) et membre suppléant de la commission finances et ressources humaine (FRH). Aussi, le Maire propose de nommer :

- M. Olé TOKORAGI, en qualité de membre titulaire de la commission NTIC ;
- Mme Emma VANAA, en qualité de membre suppléant de la commission FRH.

C'est l'objet du projet de délibération qui vous est présenté ci-après, conformément à l'avis favorable de la commission finances et ressources humaines du 12 octobre 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, l'exposé de Madame Elise VANAA :

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;
- Vu** la délibération n°348/2014 du 29 mars 2014 portant composition des commissions municipales modifiée par les délibérations n°541/2015 du 20 octobre 2015 et n°713/2017 du 2 mai 2017 ;
- Vu** le courrier du 17 mai 2018 de M. Moetai BROTHERSON en date du 17 mai 2018 ;
- Vu** le courrier du 24 mai 2018 de l'administrateur, chef des subdivisions administratives des îles du Vent et des îles Sous-le-Vent ;
- Vu** le rapport de présentation ainsi que les décisions prises par la commission finances et ressources humaines du 12 octobre 2018 ;

Dans sa séance du 6 novembre 2018 ;

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Article 1^{er} : Le tableau de l'article 4 de la délibération n°348/2014 susvisée est modifié comme suit:

	Membres titulaires	Membres suppléants
	M. Oscar TEMARU, Président	
1)	M. Olé TOKORAGI	Mme Célia TETAVAHU
2)	Mme Heia PARAU	M. Gérard MAI
3)	M. Tetuahau TEMARU	Mme Maimiti BARFF
4)	Mme Tekakwitha GRAND-PITTMAN	M. Georges TETUAITEROI
5)	Mme Pauline NIVA	M. Yannick TEVAEARAI
6)	Mme Juliana MATI	Mme Josiane TETUANUITEFARERII
7)	Mme Elise VANAA	M. Teiva MANUTAHU
8)	Mme Clarisse TEAUNA - POIA	Mme Linda TAHARAGI

Article 2 : Le tableau de l'article 5 de la délibération n°348/2014 susvisée est modifié comme suit:

	Membres titulaires	Membres suppléants
	M. Oscar TEMARU, Président	
1)	Mme Rosina CHIN FOO	Mme Heia PARAU
2)	M. Robert MAKER	Mme Linda TAHARAGI
3)	Mme Laurence ZIMA	Mme Emma VANAA
4)	M. Georges TETUAITEROI	M. Laurent TARAHU
5)	Mme Clarisse POIA	M. Yannick TEVAEARAI
6)	Mme Maurea MAAMAATUAIAHUTAPU	Mme Linda BARFF
7)	Mme Elise VANAA	Mme Isabelle SACHET

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 6 novembre 2018

Le Président de séance,


Oscar Manutahi TEMARU


Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis au Haut commissaire de la République en Polynésie française le **12 NOV. 2018** et affiché le **12 NOV. 2018**

MAIRIE DE FAA'A
Secretariat DGS
Reçu le

12 NOV. 2018

N° chrono :